

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

03

2025

06

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du : 19 mai 2025
Convocation du : 12 mai 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 17
Présents : 9
Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mai les membres composant le Conseil d'Administration du CCAS de Beynost, dûment convoqués, se sont réunis en salle du Conseil Municipal sous la Vice-présidence de Madame Véronique CORTINOVIS.

Finances : Autorisation de signature d'une convention de formation professionnelle entre le CCAS de Beynost et l'Institut M et R

Présents : Mme Cortinovis Véronique, Mme Berger Valérie, Mme Maciocia Annie, Mr Curtet Jean-Marc, Mme Aubernon Michèle, Mme Goyard Dominique, Mme Magat Edith, Mme Nasri Nadia, Mr Rostagnat Ludovic.

Représentés :

Mme Rouquette Laurence a donné pouvoir à Mme Cortinovis Véronique
Mme Paya Eliane a donné pouvoir à Mme Maciocia Annie

Absents : Mme Terrier Caroline, Mme Rampon Anne-Sophie, Mme Pantel Annick, Mme Thimel-Blanchoz Nathalie, Mme Rampon Nicole, Mme Thomas Christine.

Secrétaire de Séance : Mr Curtet Jean-Marc.

Accusé de réception en préfecture
001-260103650-20250519-FIN2025_06-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Mme La Vice-Présidente explique qu'afin de permettre aux professionnelles, travaillant au CCAS de la commune de Beynost, de participer à une formation organisée le 3 juin 2025 à Saint Etienne sur la thématique Alzheimer, la signature d'une convention est indispensable avec l'organisme de formation.

Cette convention est signée entre le CCAS de Beynost, représenté par Mme Cortinovis, Vice-présidente et L'institut de formation professionnelle M et R, représenté par Mme Kathia Munsh-Roux, directrice.

Cette convention reprend :

- la date et lieu de l'événement
- les conditions financières de participation à cette journée de formation
- les conditions de formation
- les annulation et report
- les litiges

Il est proposé au conseil d'administration du CCAS d'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération ainsi que tout autre document permettant son exécution.

Le conseil d'administration après avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

APPROUVE la convention de formation professionnelle

AUTORISE Madame la Vice-présidente à la signer, ainsi que tout autre document permettant l'exécution de la présente et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.

Par délégation de la Présidente,
La Vice-présidente,

Veronique CORTINOVIS



CENTRE ADAMS
Résidence Port Juvénal
9 Esplanade de L'Europe
34000 Montpellier
secretariat@vfvalidation.fr

Accusé de réception en préfecture
001-260103650-20250519-FIN2025_06-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

03 26 87 20 88
04 99 66 32 53
www.vfvalidation.fr
contact@vfvalidation.fr



SIEGE SOCIAL
5 rue des 3 piliers
51100 Reims
direction@vfvalidation.fr

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE N° 8453

N° session : 250053A

Entre :

Centre Communal d'Action Social - CCAS

520 rue des thermes
01700 BEYNOST

Représenté(e) par :

Mme TERRIER Caroline
Présidente du CCAS

Et la S.A.R.L. :

Institut de Formation M et R

9 Esplanade de l'Europe - Rés. Port Juvénal
34 000 MONTPELLIER

Représenté(e) par :

Madame Kathia Munsch - Roux
Directrice
5, Rue des Trois Piliers
51 100 REIMS

N° SIRET : 478 338 684 00069
Code APE : 8559A

L'Institut est enregistré pour la formation continue
sous le n° 76-34-11726-34
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



IL A ETE CONCLU

La convention suivante, en application de la partie 6 du Code du Travail et des articles L6353-1, L6353-2 et R6353-1 en particulier,

Article 1 :

L' Institut de Formation M & R organise l'action de formation suivante :

Journée d'étude - La méthode de Validation selon Naomi Feil

formation dont le contenu pédagogique est joint à la présente convention.

Dates et Horaires :

7 heures réparties sur 1 journée: 03/06/2025 (09:00-17:00)

Les horaires inclus 2 pauses de quinze minutes, une le matin et une l'après-midi et une heure pour le déjeuner. Ces horaires pourront être modifiés en cas de déplacement éloigné des formateurs.

Lieu :

**Croix-Rouge Française (IRFFS)
41 rue Montferré
42100 ST ETIENNE**

Cette formation s'inscrit dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Elle s'adresse à : BERTHILLOT Marjorie - BOURGEAUD Magali - PEREIRA Karine - VICAIRE Marine (4 personnes)

ARTICLE 2 : CONDITIONS FINANCIERES

Pour cette action de formation, le client signataire s'engage sur la durée totale de la formation et sur les conditions financières ci-après:

| Libellé | Financier | Qté | Prix Unit. HT | TVA | Total HT |
|--------------------|--------------------------------|-----|---------------|--------------------|-----------------|
| Frais Pédagogiques | Centre Communal d'Action Socia | 4 | 60.00 € | 0.00 € | 240.00 € |
| Total HT : | | | | | 240.00 € |
| TVA : | | | 0.00 € | TOTAL TTC : | 240.00 € |

Le coût correspond aux frais de formation, ainsi qu'aux frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des formateurs.

Indiquer votre choix en cochant la case :

- L'établissement règlera directement
- L'établissement passera par un organisme payeur paritaire (OPCO) chargé du règlement de ses actions de formation du personnel.

Coordonnées de l'Organisme Payeur :

Nom _____
Adresse _____
Téléphone _____

CENTRE ADAPTÉ
Résidence Port Juvenat
9 Esplanade de L'Europe
34000 Montpellier
secretariat@vfvalidation.fr

Accusé de réception en préfecture
001-260103650-20250519-FIN2025_06-DE
Date de réception : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

03 26 87 20 88
04 99 66 32 53
www.vfvalidation.fr
contact@vfvalidation.fr



SIEGE SOCIAL
5 rue des 3 piliers
51100 Reims
direction@vfvalidation.fr

Une facture sera établie à l'issue de chaque module de formation, et l'établissement la règlera par virement bancaire ou par chèque bancaire à l'ordre de :

Institut de Formation M & R

A adresser à :

Institut de Formation M et R
9 Esplanade de l'Europe
34000 MONTPELLIER

En contrepartie des sommes reçues, l'Institut de Formation s'engage à réaliser l'action de formation prévue dans le cadre de la présente Convention. Par ailleurs, il fournira tout document ou pièce qui soit de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE FORMATION

Les participants seront dégagés de leurs obligations professionnelles pendant les journées de formation. Toute modification dans la composition du groupe, après démarrage de la formation, devra faire l'objet d'un accord des intervenants.

ARTICLE 4 : ANNULATION ET REPORT

En accord avec l'article 5.1.2.4 des CGV jointes à la présente convention, en cas d'inexécution partielle ou totale de la convention du fait du client, l'institut de formation facturera :

- 50% du coût total si l'annulation ou le report est demandé entre 60 jours et 31 jours avant la date de début de la formation,
- le coût total de l'action de formation si l'annulation ou le report intervient moins de 30 jours avant la date de début de la formation.

En cas d'inexécution partielle ou totale de la convention du fait de l'Institut de formation M&R, celui-ci s'engage à proposer la formation à des dates et à des conditions convenant aux deux parties.

ARTICLE 5 : LITIGES

En cas de litige, les contractants conviendront, préalablement à toute action en justice, des modalités de règlement amiable des difficultés auxquelles peuvent donner lieu l'exécution de la convention. Si le différent ne peut être réglé à l'amiable, le tribunal de Reims sera seul compétent pour régler le litige.

La présente convention prend effet à compter de la date de signature et prendra fin le 03 juin 2025.

Fait à Reims, le 28 avril 2025

En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties

Je certifie avoir lu et accepté les conditions générales de vente jointes à la présente convention.

Signature et cachet de l'établissement

Signature du représentant et cachet de l' Institut de Formation M & R

Elodie DE ROUX-LABBE

DRH



Organisme exonéré de TVA
suivant ART.261.4.4° a du CGI
N° ACTIVITE : 76-34-11726-34



N° SIREN : 478 338 684 RCS REIMS
Code NAF : 8559A
Sarl au capital de 8000€